

ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

# ACCORD COMMERCIAL

ENTRE

## LE CANADA ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Signé à Ottawa et à Wellington  
le 23 avril 1932

---

EN VIGUEUR LE 24 MAI 1932

Prolongé en mai et en novembre 1933 pour six mois, en mai 1934 pour un an, et en mai 1935 pour une nouvelle période de six mois

Amendé en novembre 1935 et prolongé jusqu'au 31 juillet 1936

Prolongé en juillet 1936 jusqu'au 30 septembre 1937, tel qu'amendé en novembre 1935

Amendé en septembre 1937 et prolongé jusqu'au 30 septembre 1938, tel qu'amendé en novembre 1935

Prolongé en août 1938 jusqu'au 30 septembre 1939, tel qu'amendé en novembre 1935 et en septembre 1937

Amendé en septembre 1939 et prolongé jusqu'au 30 septembre 1940, tel qu'amendé en novembre 1935 et en septembre 1937

Prolongé en septembre 1940 jusqu'au 30 septembre 1941, tel qu'amendé en novembre 1935, septembre 1937 et septembre 1939

Prolongé en septembre 1941 pour une période indéfinie, tel qu'amendé en novembre 1935, septembre 1937 et septembre 1939



32756 220  
b1630246



## ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Signé à Ottawa et à Wellington, le 23 avril 1932

EN VIGUEUR LE 24 MAI 1932

*Voir Recueil des Traités, 1932 n° 2*

Cet Accord a été prolongé pour six mois en mai et en novembre 1933, pour un an en mai 1934, et pour une nouvelle période de six mois en mai 1935, en vertu des arrêtés en conseil suivants:

C.P. 1016, 23 mai 1933.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 23 mai 1933.*

C.P. 2283, 1er novembre 1933.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 4 novembre 1933.*

C.P. 978, 10 mai 1934.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 11 mai 1934.*

C.P. 1234, 10 mai 1935.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 18 mai 1935.*

Amendé en novembre 1935 et prolongé jusqu'au 31 juillet 1936, en vertu de l'arrêté en conseil suivant:

C.P. 3579, 14 novembre 1935.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 21 novembre 1935.*

Prolongé en juillet 1936 jusqu'au 30 septembre 1937 avec modifications apportées en novembre 1935, en vertu de l'arrêté en conseil suivant:

C.P. 1891, 23 juillet 1936.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 29 juillet 1936.*

Amendé en septembre 1937 et prolongé jusqu'au 30 septembre 1938, tel qu'amendé en novembre 1935, en vertu des arrêtés en conseil suivants:

C.P. 2415, 29 septembre 1937.

C.P. 2416, 29 septembre 1937.

*Voir la Gazette du Canada du 1er octobre 1937.*

Prolongé en août 1938 jusqu'au 30 septembre 1939, tel qu'amendé en novembre 1935 et en septembre 1937, en vertu de l'arrêté en conseil suivant:

C.P. 2094, 25 août 1938.

*Voir la Gazette du Canada du 3 septembre 1938.*

ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LA

Amendé en septembre 1939 et prolongé jusqu'au 30 septembre 1940, tel qu'amendé en novembre 1935 et en septembre 1937, en vertu de l'arrêté en conseil suivant:

C.P. 2900, 27 septembre 1939.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 28 septembre 1939.*

Prolongé en septembre 1940 jusqu'au 30 septembre 1941, tel qu'amendé en novembre 1935, septembre 1937 et septembre 1939, en vertu de l'arrêté en conseil suivant:

C.P. 5190, 26 septembre 1940.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 28 septembre 1940.*

Prolongé en septembre 1941 pour une période indéfinie, tel qu'amendé en novembre 1935, septembre 1937 et septembre 1939, en vertu de l'arrêté en conseil suivant:

C.P. 7520, 25 septembre 1941.

*Voir la Gazette du Canada, Extra du 27 septembre 1941.*

*[Faint bleed-through text from the reverse side of the page, including references to C.P. 3578, C.P. 1891, C.P. 2416, and C.P. 2004.]*

